

## Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)

<b>Cadre légal</b>	Règlement (UE) N°223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis <a href="https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/FondsDemunis.pdf">https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/FondsDemunis.pdf</a>
<b>Durée programme</b>	2014-2020
<b>Budget</b>	3,395 milliards euros
<b>Objectifs généraux</b>	<p>Le Fonds favorise la <b>cohésion sociale</b>, renforce l'inclusion sociale et, à terme, participe donc à <b>l'objectif d'éradication de la pauvreté</b> dans l'Union en contribuant à atteindre, conformément à la stratégie Europe 2020, l'objectif de réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale tout en complétant les Fonds structurels.</p> <p>Le Fonds contribue à atteindre l'objectif spécifique d'atténuation des formes les plus graves de pauvreté en apportant une assistance non financière aux personnes les plus démunies par le biais d'une <b>aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle de base</b> ainsi que des activités d'inclusion sociale visant à l'intégration sociale des plus démunis.</p> <p>Le Fonds complète les politiques nationales durables d'éradication de la pauvreté et d'inclusion sociale, qui demeurent du ressort des États membres.</p>
<b>Actions financées</b>	<p>Le Fonds apporte son appui à des dispositifs nationaux d'aide alimentaire et/ou d'assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, par l'intermédiaire d'organisations partenaires choisies par les États membres.</p> <p>En vue d'accroître et de diversifier la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies, ainsi que de réduire et d'éviter le gaspillage de telles denrées, le Fonds peut financer des actions liées à la collecte, au transport, au stockage et à la distribution de dons alimentaires.</p> <p>Une aide peut également être octroyée au titre du Fonds pour des mesures d'accompagnement complémentaires de l'aide alimentaire et/ou de l'assistance matérielle de base.</p>

Mise en œuvre en France	<p>La Commission européenne a approuvé le 31/07/2014 le <a href="#">programme opérationnel français</a> qui s'appuiera sur le nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). La France, qui est le premier État membre dont le programme FEAD est adopté, recevra 499 millions d'euros en prix courants au cours de la période 2014-2020 afin de financer la fourniture d'aide alimentaire à ceux qui en ont le plus besoin dans le pays (ce montant sera complété par une enveloppe de 88 millions d'euros provenant de ressources nationales).</p> <p>En France, le FEAD sera employé de la même manière que le précédent Programme de distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies (PEAD) et le montant annuel des financements sera légèrement plus élevé. Les organisations partenaires continueront à jouer un rôle essentiel dans la fourniture de l'assistance et, dorénavant, elles devront proposer aux bénéficiaires des mesures d'accompagnement, comme des conseils ou un soutien, pour aider les plus démunis à sortir de la pauvreté.</p>
Documentation utile	<p>Programme opérationnel FEAD – France <a href="http://www.europedirectplr.fr/wp-content/uploads/file/2014_2020_FEAD_PO_FRANCE.pdf">http://www.europedirectplr.fr/wp-content/uploads/file/2014_2020_FEAD_PO_FRANCE.pdf</a></p>
Contact européen	<p>Commission européenne DG Emploi, affaires sociales et inclusion <a href="http://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=fr">http://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=fr</a></p>
Contact national	<p>Ministère des solidarités et de la santé <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/">https://solidarites-sante.gouv.fr/</a> <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/aide-alimentaire/article/fonds-europeen-d-aide-aux-plus-demunis-fead">https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/aide-alimentaire/article/fonds-europeen-d-aide-aux-plus-demunis-fead</a></p>
Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. <a href="#">Carte interactive</a></p>
Date mise à jour	12 septembre 2018